



Complexe AQUALUC, av. Neckarbischsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

PV réunion comité directeur le 21 mars 2021 – 10h

Présents : Alex DE GEND, Noémie FOULON, Bruno FRANCOIS, Franck GERVASONI, Charlotte LELOVSKY, Joël LELOVSKY, Pierre LELOVSKY, Franck PORRINI, Jean-Claude ROBACHE, (9)

Excusés : Catherine PETITGENET

Absents : Alain TRICHE

Invités : Agnès DANET et Philippe BERTAUD (candidats au comité directeur pour la prochaine olympiade 2021-2024)

9 voix sur 11, le CD peut délibérer

- Plongées lac :

Joël indique que le bateau a été mis à l'eau la semaine dernière, le vannage a été mouillé (un mouillage a été mis en place en attendant la bouée Codep). Un mail a été envoyé au président du Codep dans ce sens. Il lui a également été signalé que le ponton n'est plus en état.

Le semi-rigide sera amené cet après-midi et mis sur une bouée dans le port.

Le calendrier des plongées est sur le site web du club.

Détermination d'une limite maximum de plongeurs lors des plongées pour cette année étant donné les conditions sanitaires du moment : Jean-Claude propose de mettre 6 plongeurs sur chaque bateau. Ce qui fait 12 plongeurs par plongée max

Philippe indique que 6 plongeurs sur le zodiac paraît un nombre trop élevé. Il pense préférable de ne mettre que 4 plongeurs maximum

Il est donc décidé de limiter l'effectif à 10 plongeurs max par plongée pour l'instant (évolution possible selon l'évolution des conditions sanitaires).

Il faudra envoyer un mail à tous les adhérents pour informer de cette règle.

Il est possible d'augmenter le nombre de créneaux pour augmenter le nombre de plongeurs. Les DP peuvent créer les créneaux qu'ils veulent en fonction de leur disponibilité. Charge à chaque DP de créer la date sur le calendrier sur le site du club.

Jeux de clés pour le gonflage : 2 jeux disponibles. Pour faciliter la prise des clés pour le gonflage, un jeu de clés sera disposé dans la boîte aux lettres et chaque gonfleur aura une clé de la boîte aux lettres. Une autre idée est la mise en place d'une boîte à code dans la boîte aux lettres afin d'augmenter la sécurité. Cette idée est à l'étude.

- Niveau 2 :

6 élèves inscrits cette année.

Étant donné la limitation du nombre de plongeurs par bateau, il y aura un problème pour former tout le monde cette année. Il faut impérativement augmenter le nombre de créneaux.

Bruno émet l'idée de faire appel à un volontaire qui ne plonge pas mais qui vient faire la sécurité surface pour gagner du temps lors des plongées.

Les responsables du groupe Niveau 2 (Jean-Claude et Alex) doivent informer les PP2 que les plongées redémarrent.

Joël propose de faire un weekend bloqué N2 pour enchaîner 4 plongées.

Il faut également penser à l'organisation des cours théoriques.

Président : Joël LELOVSKY, 9 Chemin du Pommier de Bois 10000 Troyes
tél. 09-77-47-00-92 / 07 50 98 01 00
E-Mail : profond10plongee@gmail.com

Alex et Jean-Claude s'occupent de l'organisation et de prévoir une réunion de cadres début avril pour discuter de l'organisation de la formation N2.

- Renouvellement de la convention annuelle avec Forêt d'Orient Plongée :

Bruno tient à revenir sur un mail de Pierre et demande à ne pas être interrompu : il explique qu'un plongeur de l'Aube lui a fait remonter que le bateau de Profond 10 avait été vu sur le lac avec des plongeurs qui n'étaient pas du club un dimanche matin alors que ce jour-là une plongée club avait été annulée. Sa démarche a alors été d'en parler à Philippe et ensuite Philippe a fait la démarche d'en parler au président du club.

Charlotte explique que plusieurs mois après les faits, il est difficile de se rappeler exactement de quel week-end on parle et qu'il aurait donc été préférable d'en parler plutôt à Pierre directement puisque c'était sa structure commerciale qui était concernée. D'après ses souvenirs, Charlotte ne voit qu'un weekend où la plongée du dimanche a été annulée, le week-end du 14 juillet : elle s'est elle-même désinscrite de la plongée (il y avait donc un cadre en moins) car elle et Pierre avaient des « obligations familiales ».

Philippe explique qu'il a fait la démarche de s'adresser au président de club car il est pour lui difficile de communiquer avec Pierre.

Pierre rappelle la convention qu'il a signée et il rappelle qu'il s'est engagé et qu'il respecte cet engagement, c'est-à-dire que les plongées club sont prioritaires.

Bruno demande tout de même des précisions à caractère juridique et notamment sur l'armement du bateau qui devrait être à la marine marchande pour les professionnels.

Pierre s'est renseigné sur l'armement du bateau, la marine marchande n'est pas une obligation pour les bateaux. La plupart des bateaux du bord de mer sont armés en plaisance pour des questions financières et de simplification réglementaire.

Bruno signale un problème sur la convention au niveau des dates : il est stipulé que l'emprunt du matériel pourra se faire jusqu'au 31 juillet alors que l'année dernière il a emprunté du matériel jusque début août. Il faut donc revoir ces dates. Il signale également que pour lui il y a un danger que l'activité professionnelle de Pierre ne prenne des membres au club.

Pierre explique le profil de ses clients : ce sont des personnes qui viennent du département mais pas uniquement et que ces personnes ne sont pas des potentiels adhérents d'une association. Ce sont même parfois des plongeurs non fédéraux ; Profond 10 serait incapable de les prendre en charge pour des raisons de disponibilités des bénévoles (venue en semaine...)

Alex interpelle Pierre sur le cas Anthony et Marine : ils venaient d'avoir leur N1 dans le club et ensuite Pierre les a formés au N2 sur la même année dans sa structure professionnelle alors que dans le club le discours est de dire aux nouveaux N1 que le N2 ne se passe pas la même année que le N1, qu'il faut d'abord se faire de l'expérience.

Pierre explique que ce n'est pas lui qui est venu les « chercher », mais que ce sont eux qui ont fait la démarche. Il fait également remarquer qu'ils avaient beaucoup plus de plongées dans leur carnet de plongée que la plupart de nos PP2 dans le club lorsqu'ils commencent une formation N2.

Jean-Claude se demande si Forêt d'Orient Plongée ne risque pas d'être une « roue de secours » pour certains élèves de Profond 10, si ces derniers ne finissaient pas leur formation avec le club (notamment le niveau 2), et que cela ne serait donc pas correct vis-à-vis des élèves qui font l'effort d'être assidus tous les dimanches au lac. Noémie fait remarquer que cette « roue de secours » existe déjà ailleurs puisque rien n'empêche un élève de Profond 10 qui n'aurait pas terminé sa formation en fin de saison d'aller dans une autre structure commerciale (bord de mer ou autre) pour terminer sa formation ou même la faire intégralement. Cela est déjà arrivé et n'a pas empêché ces plongeurs de se réinscrire à Profond 10 ; le club n'est donc en rien lésé.

Alex pose le problème du bateau : il pense que si Pierre a un problème avec le moteur par exemple dans le cadre de sa structure, les adhérents du club lui en voudront car la valeur vénale du matériel est proche de 0 étant donné son âge.

Jean-Claude précise qu'il faut modifier l'article 6 du RI

« Article 6 : Utilisation du matériel du Club : le matériel club est utilisé pendant les activités de l'association (activité piscine, lac de la Forêt d'Orient ou autre sortie club eau douce) à l'exception des blocs 6 litres nitrox et 7 litres alu qui serviront pour la formation et la décompression dans le cadre des sorties club y compris en mer. Le prêt du matériel aux adhérents n'est pas autorisé en dehors des activités club. »

Si le renouvellement de la convention est voté, cela va à l'encontre de la dernière partie de cet article.

Une demande de vote à bulletin secret est faite par Bruno et Jean-Claude.

Joël précise que comme ce n'est pas écrit dans nos statuts il faut un vote et que la majorité le demande.

La question suivante est donc mise au vote :

Qui veut le vote à bulletin secret ?

Pour 7 Contre 2 Abstention 0

Le vote pour le renouvellement de la convention Profond10- FOP est donc réalisé à bulletin secret. La question qui est posée est la suivante :

Qui est pour le renouvellement de la convention ?

Pour 7 Contre 2 Abstention 0

Il est donc décidé que le Président peut renouveler la convention avec FOP pour cette saison 2021.

Il est donc proposé une modification de l'article 6 du RI :

« Article 6 : Utilisation du matériel du Club : le matériel club est utilisé pendant les activités de l'association (activité piscine, lac de la Forêt d'Orient ou autre sortie club eau douce) à l'exception des blocs 6 litres nitrox et 7 litres alu qui serviront pour la formation et la décompression dans le cadre des sorties club y compris en mer. Le prêt du matériel aux adhérents n'est pas autorisé en dehors des activités club. Le matériel peut être utilisé par FOP dans le respect de la convention liant Profond 10 à FOP »

- Proposition de la date de l'AGO et de l'AG électorale :

Joël propose un dimanche de 10h à 12h : dimanche 30 mai ou dimanche 6 juin dans une salle privée s'il n'y a pas possibilité d'utiliser une salle de la municipalité.

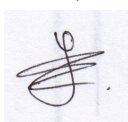
Jean-Claude précise que les réunions sont interdites, il lui est rappelé que comme notre AG est une obligation elle pourra se tenir quand même, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le CD décide de prendre en préférence le 30 mai dans le cas où on ne pourrait pas la faire un lundi (couvre-feu toujours en vigueur). Si un lundi soir est possible, le lundi 31 mai est retenu.

Remarque sur les TIV : Jean-Claude propose le samedi 12 juin, il doit envoyer un mail à tous les adhérents du club.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le président lève la séance à 11h45.

La secrétaire de séance, Charlotte LELOVSKY



Le Président, Joël LELOVSKY

